



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Appel à candidatures pour l'exploitation du Camping Municipal du Lac de Neuvic et de ses annexes

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la sélection d'un opérateur économique en vue de l'attribution d'une **Convention d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public** pour la gestion, l'exploitation et l'animation des structures touristiques suivantes situées sur la commune de Neuvic (19160) :

1. Camping du Lac (60 emplacements, 13 chalets, infrastructures d'accueil et de loisirs).
2. Gîtes d'Ursanges (15 chalets).
3. Aire naturelle du Champ Pigeonnier.
4. Aire de Camping-cars.

ARTICLE 2 : CADRE JURIDIQUE

La procédure est organisée en application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui impose une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence pour toute occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une délégation de service public, ni d'un bail commercial. Le futur contrat est une autorisation d'occupation précaire et révocable.

ARTICLE 3 : DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de **3 ans**. Elle prendra effet à compter du **1^{er} mai 2026** pour se terminer le **1^{er} mai 2029**

ARTICLE 4 : VISITE DES LIEUX (OBLIGATOIRE)

Afin de permettre aux candidats d'apprécier parfaitement l'état des installations et la nature des prestations à réaliser, une visite des lieux est **obligatoire**.

Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Neuvic :

- **Contact** : Dora CHUDEAU, Directrice Générale des Services
- **Téléphone** : 0555958016
- **Email** : dora.chudeau@neuvic19.fr

Une attestation de visite sera remise au candidat et devra être jointe obligatoirement à son offre.

ARTICLE 5 : CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra être rédigé en français et comprendre deux parties distinctes :

5.1. Pièces relatives à la candidature (Administratif)

- Une lettre de candidature datée et signée (indiquant l'identité du candidat ou la forme juridique de la société).

- Un extrait K-bis de moins de 3 mois (ou statuts en projet pour une société en cours de création).
- Attestations de régularité fiscale et sociale (ou déclaration sur l'honneur que le candidat sera à jour de ses obligations au moment de la signature).
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (ou engagement à la souscrire).
- Références professionnelles : CV détaillé du futur gestionnaire, expériences similaires en hôtellerie de plein air ou gestion touristique.

5.2. Pièces relatives à l'offre (Technique et Financier)

Le candidat fournira un **Mémoire Technique et Financier** comprenant :

- **Le volet « Projet d'exploitation » :**
 - Note d'intention sur l'animation et l'ambiance souhaitée.
 - Politique tarifaire envisagée pour les différents hébergements.
 - Moyens humains dédiés (organigramme, présence sur site).
 - Plan de communication pour promouvoir les 4 sites.
 - Protocole d'entretien et de maintenance des locaux et espaces verts.
- **Le volet « Financier » :**
 - Un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans (dépenses/recettes).
 - **L'offre de redevance composée de :**
 1. La proposition de redevance fixe annuelle (en euros).
 2. La proposition de redevance variable (pourcentage du CA HT).

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Les dossiers devront parvenir à la Mairie avant le : **Jeudi 5 mars à 12h**

Les offres peuvent être transmises :

1. **Par voie électronique** à l'adresse : dora.chudeau@neuvic19.fr avec l'objet "Candidature Camping Municipal". Un accusé de réception électronique sera adressé au candidat pour valider le dépôt.
2. **Par voie postale** (Lettre Recommandée avec AR) ou remise contre récépissé à l'accueil de la Mairie, sous pli cacheté portant la mention : "*Ne pas ouvrir - Candidature pour l'exploitation du Camping Municipal et ses annexes*".

ARTICLE 7 : JUGEMENT DES OFFRES

Une commission ad hoc examinera les dossiers. La commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si les offres sont jugées insuffisantes.

Les critères de sélection sont pondérés comme suit :

Critère	Pondération	Éléments appréciés
1. Qualité du projet d'exploitation	40 %	Pertinence de l'animation, stratégie commerciale, organisation, entretien.
2. Offre financière (Redevance)	30 %	Montant du fixe et taux du variable pour la commune.
3. Garanties professionnelles	30 %	Expérience, solidité financière, réalisme du budget prévisionnel.

Négociation : La Commune se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec les candidats les mieux classés (généralement les 3 premiers) pour adapter leur offre technique ou financière.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande par écrit (email) au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres à dora.chudeau@neuvic19.fr